

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPAH-RU
OPERATION
« CŒUR DE
VILLE » N°2017-07
– ATTRIBUTION
SUBVENTIONS
AUX
« PROPRIETAIRES
OCCUPANTS » ET
« PROPRIETAIRES
BAILLEURS »

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 04.10.2017

AFFICHAGE EN DATE
DU : 04.10.2017

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **18 AVR. 2017**

Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHIES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : Mme SOULIER Agnès,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a décidé par délibération du Conseil Municipal n° 2012-141 du 25 avril 2012, d'engager une Opération Programmée de d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre ancien de Castelnaudary.

Cette opération menée par la Ville en partenariat avec l'Etat, l'ANAH, le Département conformément à la convention d'opération signée le 31 octobre 2012, a débuté en novembre 2012 pour une durée de 5 ans. Le suivi – animation a été confié au Cabinet URBANIS.

Dans le cadre de cette convention, la Ville a mis en place un dispositif d'aides financières allant de 10 % à 15 % du montant de la dépense subventionnée par l'ANAH et des primes complémentaires « primo accédant », « sortie vacance », « contribution au programme habiter mieux » afin d'inciter les propriétaires « bailleurs » et « occupants » à réhabiliter leur logement.

Par délibérations du Conseil Municipal n° 2013-372 du 28 octobre 2013 et n° 2016-43 du 24 février 2016, il a été approuvé les modalités d'attribution des primes complémentaires : « sortie de vacance » et « primo accédant » et « Habiter Mieux »,

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente, ayant reçu l'agrément de la Ville.

Il précise que le versement des subventions a été effectué par l'ANAH à la suite de la réalisation des travaux par les propriétaires concernés et sur la base des factures acquittées.

Il indique, en outre, que le Cabinet URBANIS, chargé du suivi animation de l'OPAH – RU a émis un avis favorable stipulant que les travaux réalisés par les propriétaires sont conformes aux prescriptions et aux devis déposés,

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés selon le tableau annexé à la présente.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 05 avril 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de verser, au vu de dossiers de demande de paiement déposés, les subventions destinées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH-RU, conformément au tableau annexé à la présente,

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement 2017 » de la Commune, Nature 20422 « Subvention d'équipement à personne de droit privé ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 avril 2017.



Le Maire,

Patrick MAUGARD
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :
18 AVR. 2017
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
13 AVR. 2017
Par publication le :
18 AVR. 2017
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE
Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 13/04/2017
N°011-211100763-20170410-2017-84-DE

ANNEXE : DEMANDE DE PAIEMENT DE SUBVENTION

« PROPRIETAIRE OCCUPANT »

| propriétaire | adresse des travaux | Travaux et Honoraires | | | Commission agrément | Subvention accordée (€) | | | | | Reste à la charge du propriétaire TTC |
|----------------|---|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|---------------------|--|-----------|-----------------|----------------------|------------------|---------------------------------------|
| | | Nature | Coût | Dépense HT subventionnée par l'ANAH | | Partenaires | taux | plafond | montant | Total | |
| GUARI Aurore * | 16 rue de la Comédie <i>Périmètre prioritaire TM</i> Programme Habiter Mieux (FART) | Isolation des combles, menuiseries | 12 249 € HT 12 980 € TTC | 11 220.00 | 13/11/2015 | Subvention ANAH Prime « Habiter Mieux » | 50 % - | 20 000 2 000 | 5 610.00 2 000.00 | 7 610.00 | 1 687.00 |
| | | | | | - | Subvention Département | - | - | - | - | |
| | | | | | 15/12/2015 | Subvention Ville Contribution « Habiter Mieux » (plafond très modeste) | 15 % - | 20 000 2 000 | 1 683.00 2 000.00 | 3 683.00 | |
| | | | | | | | | | | 11 293.00 | 1 687.00 |

*Décès de Madame GUARI le 28/06/2016. Le règlement sera versé sur le compte de Madame GUARI ou du notaire chargé de la succession.

« PROPRIETAIRE BAILLEUR »

| propriétaire | adresse des travaux | Travaux et Honoraires | | | Commission agrément | Subvention accordée (€) | | | | | Reste à la charge du propriétaire TTC |
|----------------------------|--|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------|--|------|-----------------|------------------------|------------------|---------------------------------------|
| | | Nature | Coût | Dépense HT subventionnée par l'ANAH | | Partenaires | taux | plafond | montant | Total | |
| CHAPPE Ludovic et Isabelle | 28 Place de Verdun <i>Périmètre prioritaire LTD</i> | Réhabilitation complète d'un immeuble très dégradé, 1 logement par niveau : 1 T2 au RDC, 1 T2 au 1 ^{er} , 1 T2 au 2 ^{ème} et 1 T2 au 4 ^{ème} | 165 389.47 € HT 178 151.85 € TTC | 135 135.00 | 28/09/2015 | Subvention ANAH Prime « Habiter Mieux » | 35 % | 80 000 4 800 | 47 297.00 4 800.00 | 52 097.00 | 95 784.60 |
| | | | | | 17/11/2015 | Subvention Ville Prime « sortie de vacance » | 10 % | 80 000 | 20 270.25 10 000.00 | 30 270.25 | |
| | | | | | | | | | | 82 367.25 | 95 784.60 |

Total subventions Ville : 33 953.25 Euros